DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE DOLE
CANTON DE POLIGNY
COMMUNE DE CHAUSSENANS

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 039-213901275-20260924-2026_34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du 24 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Pour : 6
Contre : 2
Abstention : 2
convocation : 17.09.2026
Date d'affichage : 17.09.2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre septembre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Nicolas CATTIN, Dominique MONNIER, Séverine MIDOL, Chloé DE SOUSA, BRIEZ Bruno, BRUN Roger, Laure MOULUN, Vincent GOUNON.

Absents excusés : Isabelle LELIARD donne procuration à Catherine GAUBERT

2026-34

Secrétaire de séance : Séverine MIDOL

OBJ : TARIF AFFOUAGE 2026-2027

Rencontre avec Monsieur MULLER Michel qui est le nouveau garde forestier ONF ; selon le plan de coupe de l'ONF la parcelle 27 Conbes aux Larres n'a pas été donnée comme affouage en 2025 comme prévu à cause de nombreux frênes secs.
Pour l'affouage 2026 : parcelle 27 Combes aux Larres environ 40 stères + parcelle U549 frênes secs avec accès difficile.
Pour rappel : l'affouage permet l'entretien des bois l'entretien des bois de la commune. Peu d'affouagistes sur la commune.
Objectifs :

- Maintenir un prix d'affouage accessible aux affouagistes
- Répertorier le nombre d'affouagistes afin de déterminer le volume d'affouage de chacun
- Valider les lots au prochain conseil fin octobre 2026

Propositions :

- Informer les habitants de l'organisation de l'affouage. En fonction du nombre d'inscrits et des volumes nécessaires, la parcelle communale U549 pourra compléter les volumes disponibles si besoin.
- Affouage à 5€/stère

Le Conseil Municipal après délibération, à 2 voix contre, 6 pour et 2 abstentions.

Autorise le maire à signer les documents afférents,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire, MASSON Laurent

La Secrétaire de séance, Séverine MIDOL

MAIRIE DE CHAUSSENANS JURA

MAIRIE DE CHAUSSENANS JURA

Publié le : 08/10/2026 15:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Chaussenans
https://www.intramuros.org/chaussenans/documents_administratifs/81862